Parc national des Cévennes

Arrêté n° 20170350 du 03 AOUT 2017 portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,
Vu le code de l'environnement et notamment l'article L331-4 1 du code de l'environnement,
Vu le décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, et notamment l'article 7.-II. 2°,
Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes, et notamment la modalité 8 relative aux réglés générales applicables aux travaux, constructions et installations soumis à autorisation,
Vu la demande de la mairie de Saint Privat de Vallongue, en date du 31/05/2017 reçu complète le 06/06/2017 pour la nature et la localisation des travaux ci-après visées,
Vu l'avis favorable du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du 21/07/2017,

Considérant que les travaux décrits dans la demande, assortis des prescriptions détaillées ci-dessous, sont compatibles avec la préservation des paysages, des espèces et des milieux patrimoniaux du Parc national des Cévennes,

ARRETE

Article 1 :
Le pétitionnaire, **la mairie de Saint Privat de Vallongue,** *48240 SAINT PRIVAT DE VALLONGUE* est autorisé à réaliser les travaux suivants qui seront conformes au dossier technique fourni dans la demande :

Nature des travaux : Reconstruction d'un mur de soutènement routier

Localisation des travaux : Lozère, Commune de *SAINT PRIVAT DE VALLONGUE*, lieu-dit Soubrelargues, localisation en cœur du Parc national

Article 2 :
L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- l'ouvrage sera réalisé en pierres d'extraction locale, au plus près, et de même nature géologique que la roche en place, hourdé avec de la chaux naturelle teintée, sable à grosse granulométrie et avec joints serrés en retrait ;
- les précautions nécessaires seront prises pour éviter tout rejet de matériau dans le cours d'eau ;
- en fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.

Article 3 :
Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet.

Article 4 :
Le pétitionnaire doit transmettre le présent arrêté aux personnes chargées de l'exécution des travaux afin qu'elles prennent connaissance et qu'elles respectent les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 5 :
Le pétitionnaire annoncera le démarrage des travaux au moins 15 jours à l'avance au service instructeur (Hélène Bouchard-Seguin, .

Parc national des Cévennes
– SDD, 6 bis place du Palais,
48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat)

– massif PNC Vallées cévenoles (tél. 04 66 45 22 77)

Diffusion :
- *1 copie pour le pétitionnaire*
- *1 copie mairie de St Privat de Vallongue*
- *1 copie massif Vallées cévenoles*
- *1 copie PNC-SDD (dossier n° 4574 17)*
- *1 original PNC-SG*

Article 6 :
Le présent arrêté est délivré pour une période de deux années à compter de sa notification.

Article 7 :
Les agents du Parc national des Cévennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La directrice de l'établissement public
du Parc national des Cévennes

La directrice adjointe,
Laurence DAYET

Anne LEGILE

Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être contesté dans le même délai devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Parc national des Cévennes
- SDD, 6 bis place du Palais,
48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat)

- massif PNC Vallées cévenoles (tél. 04 66 45 22 77)

Diffusion :
- *1 copie pour le pétitionnaire*
- *1 copie mairie de St Privat de Vallongue*
- *1 copie massif Vallées cévenoles*
- *1 copie PNC-SDD (dossier n° 4574 17)*
- *1 original PNC-SG*